



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 117205

## Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz au 1er juillet 2007. Afin que les consommateurs soient mieux informés des possibilités qui leur seront alors ouvertes, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une campagne de communication à destination des consommateurs domestiques sera mise en oeuvre et selon quelles modalités et quel calendrier.

## Texte de la réponse

Les consommateurs particuliers ou les entreprises bénéficiant aujourd'hui des tarifs réglementés de vente de l'électricité ou du gaz naturel pourront conserver leurs contrats aux tarifs réglementés. Ainsi, le bénéfice des tarifs réglementés restera inchangé pour l'immense majorité des consommateurs domestiques, sachant qu'ils pourront alternativement choisir une offre sur le marché concurrentiel à partir du 1er juillet 2007. Par ailleurs, l'article 7 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie crée l'article 43-1 de la loi du 10 février 2000 qui institue un médiateur national de l'énergie, notamment chargé de recommander des solutions aux litiges entre les consommateurs et les fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel et de participer à l'information des consommateurs d'électricité ou de gaz naturel sur leurs droits. Ce médiateur sera désigné dans les prochaines semaines. Il sera alors en charge de définir et de mettre en oeuvre les modalités d'information du public les plus adaptées en vue de l'échéance du 1er juillet 2007.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Cosyns](#)

**Circonscription :** Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117205

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 2007, page 979

**Réponse publiée le :** 13 mars 2007, page 2702